

« **La présence du livre français dans les pays francophones du Sud** »
**ou comment la profession s'est mobilisée ces derniers mois autour de la question du
déclin du livre français dans ces régions**

I. Mobilisation de la profession face à la remise en question de la demande de livres français à l'étranger

Alors que les chiffres relatifs à l'exportation des livres français vers les pays francophones du Sud sont de plus en plus alarmants, la profession n'était pas organisée sur ce dossier jusqu'à une période récente. Par exemple, le Syndicat national de l'Édition (SNE) a une Commission internationale consacrée aux échanges de droits, mais aucune structure dédiée à l'export. Face à ce constat, le bureau du SNE a demandé en mai 2005 à l'un de ses membres, Bertrand Cousin, Conseiller du Président d'Éditis, d'engager une réflexion sur la présence du livre français actuellement en déclin dans ces régions et pourtant essentielle pour la lutte contre l'analphabétisme et contre l'homogénéisation des cultures sous l'influence anglo-saxonne.

Les enjeux sont particulièrement importants pour les éditeurs scolaires. En effet, il est parfois le seul type de livre qui entre dans les foyers des familles de ces régions. En outre, la vente de livres scolaires dans ces pays passe souvent par des appels d'offres d'organismes comme la Banque Mondiale dont les grands groupes sont plus à même de maîtriser les procédures. Or ces problématiques dépassent largement ce secteur car si les enfants de ces régions n'apprennent plus le français à l'école, **c'est tout le lectorat francophone et donc la demande de livres français dans ces pays qui sont menacés.**

Cette initiative se place aussi dans un **contexte marqué par un intérêt particulier pour ces questions** tant au plan français qu'international. Tout d'abord, deux rapports ont été publiés en France en lien avec cette problématique :

- le rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger du Sénateur Louis Duvernois au nom de la Commission des affaires culturelles du Sénat (1er décembre 2004),
- et le rapport sur une politique en faveur de la langue française d'Hubert Astier, Inspecteur générale des affaires culturelles au Ministre de la Culture.

De plus, l'UNESCO a entamé en octobre 2003 des négociations qui ont abouti le 20 octobre 2005 à la signature de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, reconnaissant la légitimité des mesures de politiques culturelles de chaque pays. Enfin, au Salon du livre de 2006 s'est ouvert le festival des cultures francophones.

Un groupe de travail ad hoc a donc été créé à l'initiative du secteur privé sous la présidence de Bertrand Cousin afin d'entreprendre un bilan des obstacles et des aides à la vente des livres français dans les pays francophones du Sud, de se fixer de nouveaux objectifs et de réfléchir aux moyens de les atteindre. L'idée était qu'un mémorandum puisse ensuite être remis aux autorités concernées, c'est-à-dire aux pouvoirs publics français et aux instances de la francophonie.

Autour de Bertrand Cousin se sont ainsi réunis : Jean-Guy Boin, Délégué général du BIEF, Jean-Paul Collet, Gérant de la Librairie la Boucherie, Patrick Dubs, Directeur général du service export et de EDICEF au sein d'Hachette Livre, Bernard Foulon, Directeur Général, SEDRAP (Groupe Albin Michel), Hervé Gruénais, Directeur général de la Centrale de l'Édition, Catherine Lahausse, Directrice des Editions Nathan International, Jean-François Albat et Catherine Blache, Chargés de mission au SNE, ainsi qu'Hubert Astier, Inspecteur Général des Affaires Culturelles au Ministère de la Culture, au début des travaux. Le groupe a fonctionné sous la forme d'échanges en réunions et de production de documents de travail individuels sous l'impulsion et la centralisation de Bertrand Cousin. Chacun y a apporté son expertise propre et partagé sa pratique concrète du sujet, le tout complété par des rencontres avec des intervenants extérieurs.

II. Un bilan négatif et des aides inexistantes ou trop éparpillées

Le déclin des exportations françaises de livres, en particulier vers l'espace francophone, est clairement illustré par les statistiques extérieures produites chaque année par la Centrale de l'Édition. Les explications d'Hervé Gruénais, notamment sur l'action de la Coface, ont d'ailleurs été particulièrement instructives. Jean-Guy Boin a confirmé l'existence de **difficultés croissantes des éditeurs français sur place et l'absence d'une véritable chaîne du livre dans la plupart des pays concernés**. Jean-Paul Collet, ayant une expérience concrète de la librairie au Cambodge, a enrichi ce tableau par son témoignage et son approche très pragmatique quant à la situation menacée des librairies francophones sur le terrain, alors qu'elles constituent un facteur primordial de la diffusion de livres français dans ces régions.

Hervé Gruénais en est même venu à poser la **question de la pertinence pour les éditeurs de continuer à publier en français** par rapport aux échanges de droits. Lors de sa visite, Xavier North, Délégué général à la langue française et aux langues de France, a abordé le prix élevé des livres français à l'étranger et cité la pratique des éditeurs anglo-saxons n'hésitant pas à accorder des remises colossales. Néanmoins, il a aussi insisté sur la **forte demande de français à l'étranger**, dès que celle de l'anglais est comblée.

Afin d'entreprendre un bilan des aides, le groupe a non seulement sollicité l'expertise de chacun de ses membres mais aussi rencontré les différents acteurs de ce dossier, à la fois dans une optique de meilleure identification des structures et des procédures, mais aussi de sensibilisation sur les difficultés rencontrées par les éditeurs et les libraires. En ce qui concerne la Banque Mondiale, Patrick Dubs, dont la maison utilise à ce sujet les services d'une lobbyiste à Washington, a décrit le manque de considération et l'image négative dont souffrent les éditeurs français auprès de cet organisme. Catherine Lahausse a complété son propos en dénonçant les **procédures trop longues et tendant à écarter les éditeurs français**. D'ailleurs la Banque Mondiale semble même cautionner l'attitude des ministères de l'Éducation locaux, peu conscients du rôle concret et de la véritable valeur ajoutée des éditeurs (pratiques de chantage pour l'abandon des droits d'auteur sur les livres scolaires fournis...). Au bout du compte, la participation des éditeurs aux appels d'offres devient de moins en moins rentable. Par contre, les éditeurs anglo-saxons semblent beaucoup plus coordonnés et organisés.

Au plan communautaire, j'ai pu témoigner du déficit d'aides au profit des éditeurs, que ce soit pour des projets dans les pays en voie de développement (pratique de plus en plus fréquente de l'aide directe aux gouvernements) ou au sein de l'Union Européenne. Des informations sur

les instances de la francophonie ont également été obtenues lors d'une rencontre entre Bertrand Cousin, Jean-Guy Boin et Samir Marzouki, Directeur de l'Education, de la Formation technique et professionnelle à l'Agence Internationale de la Francophonie. De plus, Yves Mabin, Chef de la division des écrits et médiathèques à la Direction générale de la Coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) est venu présenter au groupe les programmes de traduction et d'aides à la librairie à l'étranger. L'ensemble de ces échanges a malheureusement confirmé **l'impression de complexité voire d'éparpillement** des actions de la francophonie et des pouvoirs publics français sur ces questions.

III. Une prise de parole en faveur de la création d'un véritable outil de lobbying pour le livre français

La dernière partie du mémorandum présente les recommandations auxquelles est parvenu le groupe de travail en vue de rééquilibrer les orientations de ces différents organismes et de leurs programmes d'aide en faveur du premier secteur culturel que constitue le livre et de renforcer la librairie dans les pays francophones du Sud. Bernard Foulon a ainsi mis l'accent sur l'idée de **faire de l'édition un interlocuteur incontournable pour tout ce qui touche à la francophonie**. Ces recommandations s'inspirent notamment de celles résultant d'une enquête du BIEF de mai 2005 sur l'enseignement de la langue française à l'étranger. Elles reprennent également certaines idées particulièrement pragmatiques des rapports Astier et Duvernois qui insistent chacun sur les faiblesses et les lourdeurs des structures de la francophonie : la mise en place d'un Haut Conseil Supérieur de la culture et de la langue française ouvert à tout le monde, y compris aux éditeurs, ou encore le recensement et le renforcement des Volontaires Internationaux du MAE, etc.

Face aux difficultés des éditeurs dans leurs relations avec la Banque Mondiale et les organes de la francophonie, le groupe a par exemple intégré les remarques de Jean-Guy Boin sur la constitution de lobbys auprès de ces institutions par les éditeurs des autres pays, souvent aidés par leurs propres autorités nationales, sur la nécessité d'une meilleure adaptation des actions de la francophonie en faveur du livre d'éducation et de référence, sur la pertinence de participer aux réunions annuelles des agents du réseau culturel du MAE, ainsi que sur l'importance d'une concertation entre les éditeurs et les autorités publiques pour approcher ces organisations. De surcroît, Jean-Paul Collet a insisté sur la nécessité pour les ambassades ou les alliances d'avoir plus systématiquement recours aux librairies locales. J'ai pour ma part transmis les recommandations en faveur d'une véritable politique communautaire d'aide au livre déjà formulées et activement promues par la Fédération des Editeurs Européens. Enfin, le groupe s'est accordé sur l'intérêt de sensibiliser et d'impliquer les collectivités locales dont les aides aux pays en voie de développement devraient concerner plus souvent le livre (bibliothèques, écoles, envoi de formateurs, etc).

Ainsi, ces réflexions auront contribué à une intensification des échanges sur cette question au sein de la profession, et fait émerger l'idée de **pérenniser cette coordination et ce lobbying commun** à travers une présidence commune du BIEF, de la Centrale de l'Edition et du CELF, par le Président du BIEF. Elles auront aussi permis **d'initialiser le dialogue avec les pouvoirs publics**, qui devront à leur tour relayer les messages des éditeurs notamment à travers la nomination d'un « missi dominici » : ce dernier pourrait proposer une série de mesures positives pour remédier aux dysfonctionnements et carences constatés lors du comité interministériel cet automne.

Le mémorandum ayant été achevé pendant l'été 2005 et finalisé en décembre 2005, Bertrand Cousin l'a ensuite présenté aux responsables intéressés, par exemple à Matignon (Eric Gross) et au Ministère de la Culture (Benoît Yvert). On peut déjà observer des **retombées de ces différents efforts** : le Président Chirac a ainsi repris certaines de ces recommandations Lors de la réception en l'honneur des écrivains francophones invités au Salon du Livre. Deux débats orientés vers le terrain ont été organisés par le BIEF au Salon sur l'organisation de la chaîne du livre dans les pays de la francophonie du Sud et la diffusion du livre francophone dans la francophonie du Sud. Enfin, les participants au groupe de travail se sont donnés rendez vous d'ici un an afin de faire un bilan des progrès accomplis.

Catherine Blache, SNE